

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 9 avril 2015

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Cyril CATHELIN, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL
délégés titulaires,

M. Jean-Paul BARANGE, Mme Pauline BOISIER délégués suppléants

Début de la séance à 19 h 30

Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ Compte de Gestion 2014

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du S.I.V.U. des Fontaines dressé pour l'année 2014 par M. le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte Administratif 2014

Madame la Présidente présente le compte administratif 2014 qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2014	Reports 2013	Résultat de clôture
REALISATIONS	Exploitation	198 064,24	247 090,72	49 026,48	252 895,59	301 922,07
	Investissement	917 707,79	1 201 142,40	283 434,61	- 256 531,76	26 902,85
	Total	1 115 772,03	1 448 233,12	332 461,09	- 3 636,17	328 824,92
RESTES A REALISER	Exploitation	0,00	0,00			
	Investissement	408 158,00	235 580,00			
	Total	408 158,00	235 580,00			

Puis elle quitte la séance pour laisser le Comité Syndical statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2014.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

➤ Affectation des résultats 2014

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le résultat de clôture 2014 de la section d'exploitation du budget du S.I.V.U. des Fontaines s'élève à **301 922,07 euros**.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2014 soit 145 675,15 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2015 (c/1068), et d'inscrire le reliquat soit 156 246,92 euros en excédent d'exploitation reporté (c/002).

➤ Budget Primitif 2015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL T.T.C.		
Investissement	1 962 053	1 962 053
Exploitation	387 307	387 307

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement :

- du remboursement du capital des emprunts : 63 400€
- de l'acquisition de terrains et honoraires correspondants aux conventions de servitude et d'occupation temporaire : 55 000€
- du solde de la 3^{ème} tranche des travaux de renforcement du réseau (sécurisation et renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur de distribution du Pernet et restructuration de la capacité de stockage du réservoir du Pernet, sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de distribution de la Pallaz) : 306 700€
- du solde des travaux de protection des périmètres des captages sis sur la commune de Chatillon : 96 400€
- de la 4^{ème} tranche des travaux de renforcement (restructuration et renforcement du réseau entre le réservoir des Fontaines et le réservoir de la Côte sur la portion comprise entre les réservoirs de Balmotte et de Drevaz, raccordement des unités de distribution de Chez Blanc et des Choseaux) : 655 000€
- d'une nouvelle tranche de travaux de renforcement dont le contenu sera arrêté au vu du bilan effectué entre planning du schéma directeur et réalisations.

➤ Attribution d'une indemnité de Conseil au receveur municipal

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide d'attribuer à M. Pascal BLONDEL, à compter du 1^{er} octobre 2014, date de la prise de ses fonctions de trésorier à la Perception de Cluses l'indemnité de conseil au taux de 50% (4 voix pour 50%, 2 voix pour 80%). Quant à l'indemnité de confection des budgets, le Comité Syndical émet un avis défavorable.

➤ Financement de la 4^{ème} tranche de travaux - Réalisation d'un emprunt

Vu le budget primitif 2015 du SIVU des Fontaines et notamment les prévisions budgétaires inscrites au comptes 16 en recettes d'investissement,

Vu la nécessité de contracter un emprunt pour assurer le financement de la 4^{ème} tranche des travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'eau potable,

Considérant que l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations est la plus avantageuse,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **décide** de réaliser un contrat de Prêt Secteur Public Local (PSPL) de **300 000 euros** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques sont les suivantes

✓ **Durée de la phase de préfinancement** : *néant*

✓ **Durée d'amortissement** : 30 ans

Dont différé d'amortissement : *néant*

✓ **Périodicité des échéances** : *trimestrielle*

✓ **Index** : Livret A

✓ **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

✓ **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA

✓ **Amortissement** : *constant*

✓ **Typologie Gissler** : 1A

✓ **Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **autorise** Madame la Présidente à signer seule le contrat de prêt à intervenir réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

➤ **Conventions de servitude et d'occupation temporaire – Acquisition de terrain**

Mme la Présidente expose au Comité Syndical que de nouvelles conventions de servitude et d'occupation temporaire ainsi que des acquisitions de terrain sont nécessaires pour permettre la réalisation des 3^{ème} et 4^{ème} tranche et rappelle que le SIVU des Fontaines a confié cette mission à TERACTION.

Le Comité Syndical approuve les propositions de conventions et d'acquisition présentées.

➤ **Demande de dégrèvement**

Mme la Présidente fait part d'une demande de dégrèvement adressée par un administré de La Rivière Enverse suite à une fuite enterrée non détectable.

L'intéressé ayant pris connaissance de cette situation à réception de sa facture dont le nombre de m3 d'eau consommés était anormalement élevé, a fait effectuer les réparations nécessaires.

Mme la Présidente propose d'appliquer la loi dite "Warsmann" du 17/05/11 et son décret d'application du 24/09/12 qui permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale, **lorsque l'abonné du service d'eau peut prouver que cette surconsommation est due à une fuite après compteur, dont il a fait effectuer la réparation par un professionnel.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette demande.

➤ **Renouvellement de branchement**

Suite au sectionnement d'un branchement lors des travaux de construction de logements sur la commune de Saint Sigismond, survenu par méconnaissance de la présence d'une canalisation, il est nécessaire de procéder au renouvellement dudit branchement dans sa totalité de façon à le soustraire de l'emprise des travaux.

➤ **Demande de raccordement au réseau d'eau – Famille PRALON**

Mme la Présidente retrace l'historique de ce dossier de demande de raccordement au réseau d'eau potable depuis son origine en 2010 jusqu'à ce jour précisant que des solutions techniques ont été étudiées mais ne semblent pas satisfaire les intéressés, qui proposent deux solutions avec une prise en charge financière de 80% du coût.

Mme la Présidente souligne que le schéma directeur prévoit la desserte de ce secteur mais le délai de réalisation n'est pas connu.

Par ailleurs, le S.I.V.U. doit statuer de façon pérenne sur la prise en compte ou non des demandes d'ordre privé indiquant qu'une généralisation risquerait de mettre en péril les finances de la collectivité.

Il est envisagé de demander à la SAUR de recenser les éventuelles demandes.

La séance est levée à 21h

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

